

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 Mai 2017

**Commune de
PAULHAN**

N° 2017/05/02

Date de la convocation	11 / 05 / 2017
	<u>Votes</u> : 22
Présents : 21	Pour : 21
Absents : 5	Contre : 0
Représentés : 1	Abstention : 1

L'an deux mille dix sept et le dix huit Mai,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BIROUSTE Pascal, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. AMMARI Hanane, BALLESTER Christian, BORGNAT Géraldine, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procuration : - Mr BONSIGNORI Vincent à Mr VALERO Claude

Objet : Convention de stérilisation et d'identification des chats errants - Adoption

Dans le cadre d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune, la municipalité s'est rapprochée de la fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170518-2017-05-02-DE
Date de télétransmission : 23/05/2017
Date de réception préfecture : 23/05/2017

A ce titre, il convient de conclure une convention avec la fondation 30 Millions d'Amis dont le siège social est à PARIS, 40, cours Albert 1^{er}. Cette convention détermine les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation des chats errants sans propriétaire ou sans « détenteur » vivant sur le domaine public de la commune.

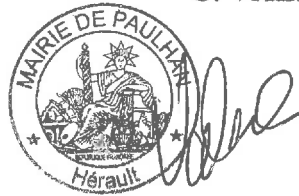
Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 21 voix Pour, 1 Abstention :

- Adopte la convention avec la fondation 30 Millions d'Amis,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
C. VALERO



Le Maire :

-certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170518-2017-05-02-DE
Date de télétransmission : 23/05/2017
Date de réception préfecture : 23/05/2017